

## Ce que nous apprennent les archives familiales

**Si vous utilisez cet article,**

merci de citer la source :

Association Ikerzaleak

Maison du Patrimoine

64130 Mauléon Licharre

<http://ikerzaleak.wordpress.com>

Nous tous qui aimons la Soule, nous sommes curieux de son histoire et soucieux de la conservation du patrimoine matériel et culturel transmis par les générations passées. L'identité souletine, la langue basque, les liens entre les familles, les villages, la création culturelle y compris la plus contemporaine s'alimentent de cet héritage. Nous savons qu'il est riche, mais nous n'en connaissons qu'une petite partie.

### **Trop de documents perdus ou détruits**

Pour faire de l'histoire, il faut des documents : écrits, photos, témoignages, objets. Par rapport aux territoires voisins -le Béarn et la Navarre- les chercheurs ont souvent une impression de manque. Des pans entiers de notre passé restent dans l'ombre faute de sources pour les étudier. Les communautés souletines ont vécu en général plus éloignées des pouvoirs (rois, seigneurs, monastères) que leurs voisines. Dans les périodes anciennes, ce sont ces pouvoirs qui maîtrisaient l'écrit et qui ont laissé des textes. Dans notre petite province, nous n'avons jamais eu par exemple l'équivalent des archives royales navarraises conservées à Pampelune.

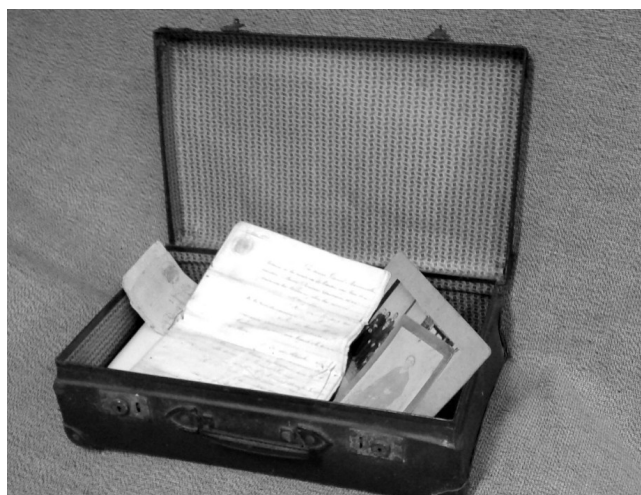
Mais beaucoup de documents ont été perdus, détruits ou dispersés, le plus souvent par ignorance ou par négligence. En vidant des maisons anciennes on a envoyé à la décharge ou brûlé des qualités de souvenirs. Où sont les registres des délibérations des États de Soule, les cahiers de doléances de 1789 ? Où sont les registres des notaires des XI<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ? Nous n'en avons gardé que quelques bribes. On peut les consulter sur le site internet des Archives départementales des Pyrénées atlantiques. Nos voisins Béarnais ont conservé des fonds extraordinaire d'archives notariales du Moyen Age, source essentielle pour comprendre l'organisation sociale, les liens familiaux, la vie quotidienne. Les destructions d'archives basques ont fait disparaître à jamais la voix de beaucoup de nos ancêtres.

S'agissant de la Soule, les difficultés des chercheurs sont augmentées par la dispersion des fonds. Les documents administratifs et judiciaires de l'époque contemporaine sont partagés entre les sites de Pau et de Bayonne. Sous l'Ancien régime, les affaires judiciaires les plus importantes, se réglaient à Pau ou à Bordeaux. A cela il faut ajouter le préjugé et le désintérêt de beaucoup d'historiens professionnels qui ne connaissent pas notre territoire. « Il n'y a pas d'archives sur la Soule » avons nous entendu dire plusieurs fois. Des documents précieux sont inaccessibles et non publiés, par exemple les écrits de Jacques de Béla et de son descendant le chevalier que la pastorale de Mauléon de 2018 nous a fait découvrir.

## Des archives privées heureusement...

Pour compenser ces manques et ces difficultés, nous disposons d'archives privées. Nous connaissons des fonds importants conservés avec soin. Le fonds Cherbero nous est précieux pour connaître le passé industriel de Mauléon. Le fonds Jaugain réuni par le grand historien du XIXe siècle, est essentiel pour étudier l'histoire moderne de la Soule et de la Navarre du XVIe au XVIIIe siècle. Longtemps conservé dans une maison de Tardets, il a été déposé par la famille avec l'aide de l'association Ikerzaleak, au pôle d'archives de Bayonne en septembre 2016. On y trouve aussi de magnifiques parchemins médiévaux. Le fonds Béla-Chéraute, sauvé de la dispersion par Pierre de Souhy et sa famille, réunit plusieurs milliers de documents du XVe au XIXe siècle.

Il existe des fonds plus modestes. Ils sont conservés quand les mêmes familles habitent les maisons pendant plusieurs générations. Les querelles de succession, les conflits de propriété, des procès ont produit beaucoup de documents. Même dans les familles les plus modestes où on ne comprenait pas les textes, on avait conscience de leur force presque magique. Ils garantissaient une possession, un héritage, permettaient de défendre des droits.



*Illustration 1: Dans nos greniers, des valises contenant des vieux papiers*

Il semble bien que la prise de conscience de la valeur culturelle des vieux papiers progresse chez nous. Il ne s'agit plus de défendre des droits ou des propriétés mais de contribuer à vie culturelle de notre territoire par une meilleure connaissance de son passé. Plusieurs familles ou particuliers ont présenté à notre association et parfois donné des documents. En voici quelques exemples

## La maison, la famille

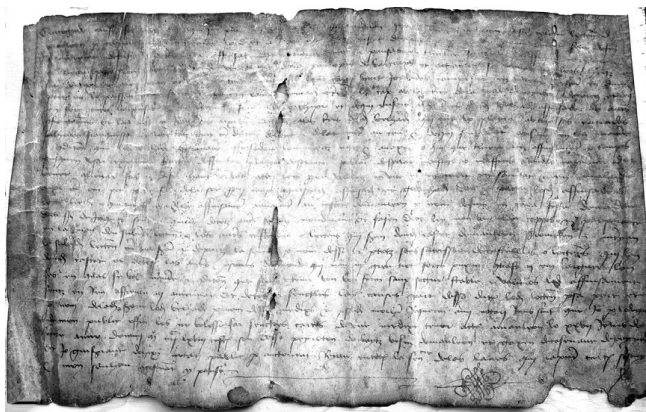
Les archives familiales montrent combien la maison est au fondement de la société basque et pyrénéenne. Le mot « maison », *etxea*, ne se limite pas aux bâtiments. Il inclut les terres, les troupeaux. C'est aussi une communauté familiale élargie, qui réunit les vivants et les morts.

Les maisons conservent parfois pendant plusieurs siècles les actes notariés portant sur les ventes ou achats de terre. Ce sont des titres propriétés qu'on ressort des coffres et des armoires ou que l'on recopie en cas de litige. A la fin du XVIIIe siècle, le maître de la **maison Eyhartzet de Barcus** est en conflit avec la commune sur les limites de sa propriété. Pour défendre ses droits il réunit toute une série de documents, dont le plus ancien remonte à 1340. C'est un acte par lequel Pes de Salazar et Margot conjoints, Eneko d'Elhar et Marquecha conjoints, donnent une terre au fils de la maison Salazar et à la fille de la maison Elhar mariés. C'est là sans doute l'acte de naissance de la maison Eyhartzet, le plus ancien de ce type que nous connaissions pour le moment en Soule.

Cette maison après plus de six siècles et demi d'existence a disparu dans un incendie. Mais par chance, les papiers avaient été récupérés avant. Ils viennent de nous être confiés récemment. Ces 250 documents viennent enrichir une documentation inhabituellement abondante

## Ce que nous apprennent les archives familiales

concernant le quartier de la Chapelle à Barcus. A quelques encablures de Eyhartzeta, le maître de la maison Salazar a tenu un livre de raison de 1776 à 1809. Nous y trouvons indiqués, parfois au jour le jour, les dépenses, les salaires pour les travaux réalisés avec les noms des ouvriers, les créances etc. Nous avons pu photographier ce document que la famille continue à conserver précieusement.



*Un parchemin du milieu du XV<sup>e</sup> siècle trouvé à Barcus. Le texte est en gascon, l'écriture ancienne ; seul un spécialiste peut le lire.*

archives de la **famille Goytino, maison Aroztegui d'Olhaibi**. Il regroupe environ 170 documents du début du XVII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. On peut suivre la transmission de la maison sur 8 générations. C'est une chance rare pour une famille de petits propriétaires. Comme partout dans nos régions pyrénéennes, le droit d'aînesse s'applique. Il arrive que le garçon soit préféré à la fille, mais ce n'est pas toujours le cas. A cette époque la mort frappe à tout âge ; cette circonstance, ainsi que l'absence de descendance directe, peuvent perturber les stratégies familiales et mettre en danger la transmission. C'est le cas dans cette famille sur 3 générations différentes.

En 1673, Gaillard d'Arosteguy, maître et exploitant de la propriété, cohabite avec sa fille aînée, Marie, future héritière, qui s'est mariée 4 ans auparavant. Il entame un procès qui durera 15 ans à l'encontre de son gendre, la cohabitation semblant problématique. Ce long conflit aboutit en 1688 à une convention peu avant le mariage son jeune fils Erlando, issu d'un second mariage (cadet et donc non-héritier). Cette convention semble apporter aux jeunes époux, dans la corbeille de mariage, la jouissance de la moitié de la maison, sous peine d'un dédommagement. Marie, sans enfants, lèguera finalement la propriété à sa nièce Jeanne, fille aînée d'Erlando, en 1714, au moment de du mariage de celle-ci avec Johannes d'Arteix d'Etcharry. La propriété restera donc entière. Cinq ans plus tard, Jeanne décède.

Peu de temps après le fils du couple décède aussi. L'époux doit quitter la maison et il récupère la dot. C'est une sœur de Jeanne d'Arosteguy qui devient héritière. A la fin du siècle, on retrouve un autre cas de succession compliquée. Un acte du 9 juillet 1779 résume la situation : « Martin frère aîné est le propriétaire de la maison d'Arosteguy ainsi que du peu de bien qu'il en reste. Son âge avancé et plus encore ses infirmité habituelles le mettent hors d'état de travailler, de manière qu'il est accablé à tous égards réduit à la misère par l'impossibilité où il se trouve de s'occuper et sans espérance de secours, ayant encore le chagrin de ne pouvoir pas compatir avec sa femme. Jean d'Arosteguy [son frère cadet] [...] serait à portée de faire valoir ses droits s'il allait habiter la maison d'Arosteguy ainsi que le peu de terre qui reste à l'aîné. D'où vient que celui-

Nous avons reçu un autre registre provenant de la maison Michelot de la Haute-Ville de Mauléon où ont été recopiés des actes notariés dont le plus ancien remonte à l'année 1525. C'est une date bien plus ancienne que celle qui est indiquée sur le linteau au dessus de la porte : 1790.

L'objectif premier de nos ancêtres était d'assurer sa pérennité de la maison. Les successions étaient des étapes cruciales et parfois des moments difficiles.

Un fonds est particulièrement intéressant pour étudier cette question. Il s'agit des

*ci sous les réserves qui seront expliquées, aurait proposé à son frère cadet de lui abandonner ces biens à quoi ce dernier est incliné, en sorte que les dit Arostéguy a abandonné et abandonne en faveur de son frère [...] la maison d'Arosteguy sis au lieu d'Olhaiby ensemble ces autres biens et terre qui consistent en peu de chose [...]* » Dans la suite du contrat, les deux frères se partagent l'usage de la maison et des terres. Comme Jean d'Arostégui n'a pas d'héritier non plus, il fait venir auprès de lui un neveu et l'engage comme métayer. En 1800, il fait de lui l'héritier. On voit par ces exemples que les parties prenantes de tous ces actes donnent la priorité à la conservation de la maison, quitte à faire d'un cadet ou d'un neveu l'héritier.

Les successions donnent lieu parfois à des conflits familiaux. Nous en avons un bon exemple dans un autre fonds qui nous a été confié en octobre 2016 le fonds **Irigoyenborde-Irigorenegaray d'Abense-de-Haut**. A la fin du XVIIIe siècle les parents sont en conflit avec leur fils marié. Le fils réclame la dot de 2000 livres prévue par le contrat de mariage daté du 27 novembre 1790 . « *ses père et mère poussés par des personnes intéressés à mettre la zizanie entre eux l'ont mis dehors [de la maison d'Irigonegaray] et il a dû se réfugier avec sa femme dans la maison natale de celle-ci [Aitciriex]* », Le tribunal de district juge en sa faveur et décide du partage des propriétés Irigonegaray estimées à 17 232 livres. Les parents s'opposent au partage. La justice finit par approuver la conciliation à laquelle a abouti un conseil de famille. Des « *amis communs les ayant conciliés, [les deux couples] conviennent de se réunir en famille et de vivre en commun comme par le passé* ». D'après le témoignage des enfants du couple « *ancien* », « *Dominique Arotscaix et Anne Cuburu leurs père et mère tombés depuis quelques temps dans des habitudes et des dispositions qui tendent à les priver... de leurs biens et après eux les exposants de la dite succession, la mère est atteinte de paralysie depuis environ 4 ans, sa principale nourriture dans cette maladie est le vin dont sa tête est prise habituellement, le père est la moitié du temps constamment ivre... combien peu ils sont capables d'administrer leurs biens* ».

On voit dans ces exemples combien ces conflits peuvent être vécus difficilement : ils durent des années et opposent des personnes qui vivent sous le même toit. Partager les biens d'une maison est une situation exceptionnelle, source d'un véritable traumatisme pour ceux qui y habitent.

## **La culture matérielle et spirituelle**

Les contrats de mariage sont systématiquement assortis d'une dot amenée par le conjoint « adventice » : celui qui vient d'une autre maison. Ils évoquent souvent une armoire, du linge, du bétail et divers objets qui nous font entrevoir le quotidien. Il est toujours question d'argent, mais comme on ne dispose presque jamais de la somme prévue dans la contrat en monnaie sonnante et trébuchante, la dot se transforme en crédit qui peut se transmettre à la génération suivante, ou être compensé avec une autre dot.

La culture matérielle nous est connue aussi grâce aux inventaires après décès. Ceux-ci sont rares puisque normalement l'ensemble du patrimoine va à l'aîné. Une succession difficile, un désaccord entre les héritiers ou entre les couple des maîtres « anciens » et des maîtres « jeunes » peut nous donner l'opportunité de savoir exactement ce qu'on pouvait trouver dans une maison des siècles passés, jusqu'au nombre de fourchettes et de draps. Même dans les maisons importantes, le nombre d'objets n'avaient rien à voir avec les quantités énormes dont nous disposons aujourd'hui. Trois types d'objets semblent avoir une importance particulière. Les éléments du foyer (plaque de fonte, pince, « servante ») sont indispensables à la cuisine,

## Ce que nous apprennent les archives familiales

mais ils ont aussi un fort contenu symbolique : le feu est le cœur vivant de la maison. Le bétail sert à la vie quotidienne comme force de traction ( les bœufs et les ânes), source de nourriture, mais surtout comme épargne. Dans nos sociétés rurales disposant de très peu de « numéraire » c'est presque le seul capital mobile et transférable. Il y a enfin les « titres », les « papiers ».

Les inventaires après décès comprennent souvent des descriptions des terres et des cultures, très intéressantes pour connaître le système agricole et les paysages.

On trouve aussi dans les fonds familiaux des testaments. Ils donnent des aperçus sur les convictions religieuses. Revenons au fonds Irigoyenborde. Le 4 décembre 1681 Marie, dame propriétaire d'Irigorenegaray faire faire un testament qui commence par des considérations spirituelles comme cela était courant à l'époque. Elle « *recommande son âme à Dieu... qu'il veuille pardonner ses fautes purifiées par la mort et passion de notre seigneur Jésus-Christ son fils...* », puis elle donne ses consignes pour que « *son corps... séparé d'avec son âme... soit enterré dans le cimetière de l'église du présent lieu à l'œuvre de laquelle la dit testatrice laisse pour legs vingt sols et à la confrérie d'Alos (d'où venait son père) 25 francs et à celle de la Magdeleine (de Tardets, chapelle protectrice de Haute-Soule) 7 sols...* ». Elle évoque ensuite les célébrations ou « *honneurs funèbres ... à l'église du présent lieu pour le soulagement de son âme* ». Ce n'est qu'après que la testatrice s'occupe de la transmission des biens matériels aux deux fils de son mari.

Les reconnaissances de dettes ou les titres de créance sont abondants dans nos archives familiales. Nous en avons des exemples dans le **fonds Althabe de Suhare** donné à notre association par le nouveau propriétaire de la maison. Les dettes étaient mal considérées dans nos villages autrefois, car elles étaient signes de difficulté ou d'appauvrissement. Il ne s'agissait pas d'investir pour moderniser. Dans certaines périodes par exemple le début du XIXe siècle, on a beaucoup emprunté pour « boucler les fins de mois », le plus souvent à un notable des environs : propriétaire aisé, notaire etc. Les emprunts pouvaient avoir pour utilité de constituer des dots ou de financer un voyage vers l'Amérique.

## **Le village**

Beaucoup de registres paroissiaux et de papiers relatifs à la vie des communautés ont disparu. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, L'abbé Pierre Haristoy avait pu voir les registres paroissiaux d'Abense-de-haut qui couvraient la période 1662 - 1792. En 1958, ils étaient déclarés perdus. Le fonds de la maison **Irigoyenborde-Irigoyengaray d'Abense-de-Haut** compense très partiellement cette perte regrettable. On y trouve plusieurs documents relatifs à la vie de la communauté.

Celle-ci était gérée par trois jurats. Les maîtres de maisons (de 25 à 35 au XVIIIe siècle ) se réunissaient régulièrement. Les délibérations les plus importantes étaient mises par écrit devant notaire. Le fonds comprend quatre de ces délibérations. Par exemple le 26 mars 1759, « *au devant de la porte de la maison de Bouldoue d'Abense de Haut* », les 3 jurats (Dominique d'Arotchex d'Irigonegaray, Pierre de Jaureguiber, Bernard de Saffores-Iriart) et les 25 « sieurs » de maisons d'Abense se réunissent avec les habitants de Lichans pour délimiter leurs campagnes respectives. Il est souvent question de procès pour des limites ou des droits de propriétés avec des particuliers ou des communautés voisines.

En 2016, une famille de Tardets nous confiait un fonds petit par la taille, mais d'un grand intérêt pour le contenu. Il contient un cahier d'une quarantaine de pages dans lequel un jurat de la **communauté de Montory, M. de Lasalle**, a inscrit les sommes reçues et les dépenses faites

pour la communauté entre mai 1719 et juin 1720. Beaucoup de services se paient en pots de vin. L'expression est à prendre ici à la lettre. Il y a aussi plusieurs listes de propriétaires datée du début des années 1770 pour la répartition d'un impôt ou d'une dépense commune, ainsi qu'un contrat pour des travaux d'embellissement de l'église. Ces papiers sont comme une fenêtre qui s'ouvre pour quelques années du XVIIIe siècle<sup>1</sup>, sur la vie quotidienne du village.

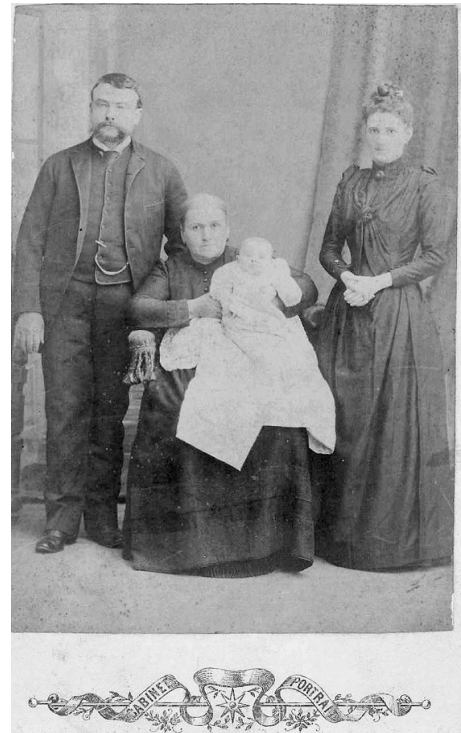
## L'émigration

Au milieu des actes notariés, on trouve souvent quelques lettres d'émigrants du XIXe ou du début du XX<sup>e</sup> siècle. Nous savons que presque dans toutes nos familles un personne au moins est partie pour l'Amérique. Les lettres sont peu nombreuses car les émigrants écrivaient rarement et souvent avec difficulté. La plupart étaient peu alphabétisés. Elles sont précieuses. D'abord parce que contrairement aux actes notariés, ou aux documents administratifs et judiciaires, elles sont uniques ; ensuite parce que ce sont les premiers documents dans notre histoire qui nous transmettent directement la parole et les pensées des gens simples et des femmes. Elles sont importantes pour mieux connaître un fait majeur de notre histoire locale, mais aussi de l'histoire universelle. L'émigration des Basques et des Pyrénéens vers l'Amérique est une des modalités du vaste mouvement d'émigration des Européens depuis la fin du Moyen Age. Les lettres en basque ont une valeur culturelle particulière. Elles permettent de connaître l'état de la langue au XIXe siècle, son usage et sa diffusion. Elles prouvent qu'on a parlé basque dans les pays du Rio de la Plata, au Nevada et dans bien d'autres endroits jusqu'à aujourd'hui.

Nous connaissons peu de fonds complets de lettres d'émigrants en Soule. Il serait vraiment utiles de pouvoir en trouver d'autres car elles intéressent les chercheurs des deux côtés de l'océan : Basques, Français, Etatsuniens, Argentins, etc.

La maison Cosiné de Chéraute à conservé 25 lettres et un certain nombre d'autres documents concernant des émigrants partis de Soule et de Basse Navarre vers l'Argentine, dans les années 1850-1880. Le fonds comprend aussi une dizaine de documents relatifs à l'émigration d'un bigourdan à Saint-Domingue (Haïti).

Le **fonds Etchart Hourçourigaray** nous fait connaître la destinée de plusieurs habitants de Barcus et Hôpital-Saint-Blaise émigrés dans l'ouest des États-Unis dans la première moitié du XXe siècle. Graxi Etchart écrivait en français mais aussi en basque avec des expressions propres à Barcus. Elle raconte le quotidien souvent difficile, la nostalgie de la maison natale. En voici un exemple émouvant. Au début de 1950, elle rencontre le père Coyos, juste avant que celui-ci ne parte en Corée où il subira une éprouvante captivité : « *harreki igarran dutudan memento gochouk estitit bertan ahatseko. Egias*



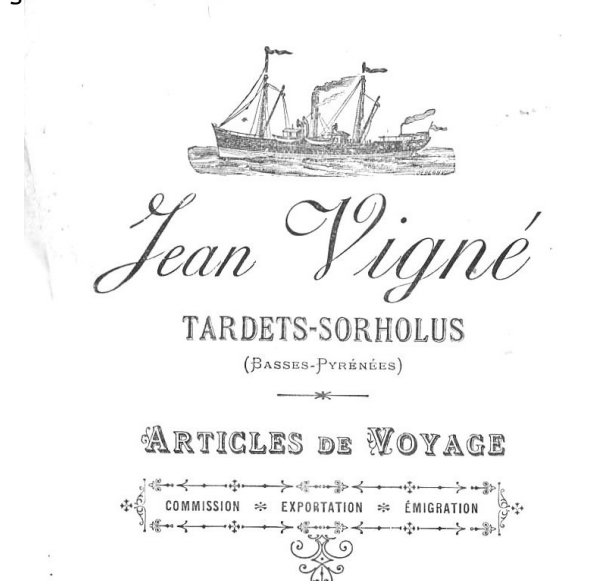
*Illustration 2: Portrait d'émigrés basques à Buenos Ayres en 1872. Fonds maison Cosiné Chéraute.*

<sup>1</sup> Ces documents ont été retranscrits et publiés par Robert Espelette. La Vie à Montory au XVIIIe siècle. N° 1 des cahiers d'Ikerzaleak.

*beris Ameltzen bisi nundusun hareki horko berien cheheki mintzatzieki familiaren denen eta askasi eta adiscide gusien berien ara beritzi eki uduri saisu beste mundi batin sirela »*

*« Je n'oublierai pas de longtemps les moments agréables que j'ai passés avec lui. De fait avec lui, je vivais à nouveau aux Arambeaux, en partageant les nouvelles de là-bas. Avec les nouvelles de toute la famille, des proches, de tous les amis vous avez l'impression d'être dans un autre monde »*

Il existe deux fonds beaucoup plus importants en volume qui concerne l'émigration des Souletins. Le Pôle de Bayonne des Archives départementales conserve les papiers de la **famille Duhalt** achetés par le département à la fin des années 1990. Les Duhalt ont géré une maison de commerce au Mexique au milieu du XIXe siècle. L'un d'eux a été maire d'Ordarp. Les documents sont de nature très diverses : comptabilité, lettres, « koblak », recettes médicales etc. Le chercheur qui voudra y travailler devra maîtriser le français, l'espagnol et le basque souletin



*En-tête de Jean Vigné commerçant et agent d'émigration à Tardets.*

Le **fonds Vigné de Tardets**, découvert et sauvé in-extremis de la destruction en juin 2017, est constitué de 45 volumes de copies de correspondance de Jean Vigné, agent d'émigration de 1885 à 1925. Ce fonds exceptionnel a été étudié par une équipe de l'association Ikerzaleak pour la période 1914-1918 qui a produit un article qui fait partie du second volume de *Mémoires de Soule* paru récemment<sup>2</sup>. Un chercheur de l'université de Toulouse a commencé une thèse sur les relations sociales dans les communautés émigrées pyrénéennes en Argentine qui s'appuiera principalement sur ce fonds.

## Les guerres mondiales

La plupart des maisons anciennes ont gardé au moins un souvenir de la Guerre 1914-1918 ou de la Guerre 1939-1945 : lettres, photos, objets. Notre association travaille sur la Grande Guerre depuis quinze ans environ. Même dans un petit territoire comme la Soule, la documentation que nous avons consultée ou recueillie est considérable : des milliers de lettres, des centaines de photos, presque une dizaine de journaux de guerre. Le nombre d'objets est impossible à déterminer. La période 1914-1918 est paradoxale : des dizaines de millions de personnes ont affronté la mort et la souffrance et pourtant elles ont laissé tellement de souvenirs jusque dans les plus modestes greniers que nous pouvons les étudier et les connaître y compris dans leurs pensées les plus intimes.

Le fonds le plus important trouvé en Soule est certainement celui de la famille **Hastoy de Tardets** : plus d'un millier de lettres envoyées par les sept garçons de la famille à leur mère et à leurs sœurs. Tous ont été mobilisés et par miracle tous sont revenus en vie et sans séquelles graves.

Les archives relatives à la période 1939-1945 ne posent pas autant de problèmes de conservation que les périodes précédentes, et pas seulement parce que la période est plus

<sup>2</sup> Mémoires de Soule 1914-1918, Ikerzaleak, novembre 2018

## Ce que nous apprennent les archives familiales

proche de nous. Il y a assez peu de lettres et de documents écrits. Mais c'est la période pour laquelle le plus de témoignages ou de mémoires ont été recueillis, étudiés, publiés. Le Miroir de la Soule y a beaucoup contribué. Il est à remarquer que l'universitaire qui a le plus étudié cette période pour la Soule, ne travaille ni à Pau, ni à Bordeaux, ni à Paris, mais à Reno dans le Nevada. Il s'agit de Sandra Ott bien connue en Soule, principalement à Sainte-Engrâce. L'histoire de cette époque se fait aussi avec la presse. Si la plupart des journaux locaux sont conservés dans les archives publiques et même parfois disponibles en ligne, quelques uns sont plus difficiles d'accès. Nous eu par exemple quelques difficultés à nous procurer le bulletin paroissial de Mauléon devenu *Autour du clocher*.



*Souvenir d'un combattant de 1914-1918*

## **Conclusion**

Ce tour d'horizon des fonds d'archives familiales révélés depuis quelques années en Soule aura convaincu le lecteur nous l'espérons, de la richesse de leur contenu et du devoir que nous avons tous de les conserver. Nous avons donné quelques exemples des très nombreux sujets sur lesquels ils peuvent nous aider à mieux connaître le passé de nos familles, de nos villages, de notre province. Notre petite association a beaucoup utilisé les archives privées pour étudier la Guerre de 1914-1918 en Soule. Nous ne sommes pas assez nombreux et quelquefois pas assez savants pour les exploiter entièrement. Nous sommes du moins capables de donner un aperçu de ce qu'ils contiennent. A plusieurs reprises, il nous est arrivé de faire prendre connaissance à des personnes qui nous portaient des documents des éléments du passé de leur famille, de leur maison. Ce n'était pas sans fierté ou émotion. Les familles parties ou disparues, les maisons qui changent de propriétaires ne doivent pas perdre leur histoire. Les documents qui nous sont confiés serviront de matériaux à de futures recherches. Ils sont destinés à être envoyés aux Archives départementales (à Bayonne), où ils sont protégés dans les meilleures conditions et où tout le monde pourra les consulter.

L'historien Jules Michelet (1798-1874) écrivait : « ces papiers, ces parchemins laissés là depuis longtemps ne demandaient pas mieux que de revenir au jour. Ces papiers n'étaient pas des papiers, mais des vies d'hommes.... »

Robert Elissondo et Joël Larroque